



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 08/10/19

Reçu en Préfecture le : 11/10/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 7 octobre 2019
D-2019/426

Aujourd'hui 7 octobre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE,

Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h40

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY

Bordeaux - Secteur Chantecrit/Vaillant/ Saint Louis - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Approbation

Madame Elizabeth TOUTON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le secteur de Chantecrit/Vaillant/Saint Louis s'inscrit dans le quartier de Bordeaux Maritime actuellement en pleine mutation, à l'interface entre le quartier des Chartrons et le périmètre du programme d'aménagement d'ensemble des Bassins à flot, dont le dynamisme ruisselle à présent sur ses secteurs de frange.

Ainsi, plusieurs réflexions sont actuellement en cours sur des sites mutables, et le tissu existant laisse présager d'autres opportunités d'évolution. En effet, le groupe La Poste réfléchit actuellement à recomposer son site du cours Edouard Vaillant. Il est d'autre part de notoriété publique que le Lidl va déménager rue Lucien Faure en 2020 et ainsi libérer un site convoité. Aquitanis développe également de nouvelles réflexions sur son patrimoine. D'autres parcelles privées ont également fait l'objet d'approches de la part d'opérateurs immobiliers. L'ensemble de ces fonciers constitue une pièce urbaine justifiant une approche globale de son devenir.

Or ce secteur est également identifié comme fragile d'un point de vue social, avec un déficit de mixité et de lieux pour la vie de quartier. Il est sujet d'attention quant à son peuplement, son maillage associatif ou encore ses espaces publics. Il présente par ailleurs des enjeux urbains à traiter comme le désenclavement du parc Chantegrillon, l'accroche au nouveau quartier des Bassins à flot ou au cours Saint Louis.

Pour toutes ces raisons, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont lancé une étude urbaine sur le devenir de ce secteur afin de définir une stratégie globale et cohérente pour son devenir, dans le respect des enjeux identifiés. Cette étude aboutira à la composition d'un projet urbain, dans ses aspects spatiaux et programmatiques.

Compte tenu des préoccupations urbaines et sociales concernant ce secteur ainsi que de la présence de fonciers mutables, une attention particulière doit être portée à son devenir à court et moyen terme. De ce fait, il est proposé d'instaurer un périmètre de prise en considération selon l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, conformément au plan annexé. Ce périmètre permettra au Maire de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de rendre plus onéreuse la réalisation d'une éventuelle opération d'aménagement.

Aujourd'hui, au regard de ce qui précède, il est donc nécessaire de mettre en place un périmètre de prise en considération.

Vu les articles L. L. 424-1 et R. 424-24 du Code de l'urbanisme,

Vu le plan ci-annexé,

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver la création du périmètre de prise en considération pour le secteur « Chantecrit/Vaillant/Saint Louis » tel que figurant sur le plan joint.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 octobre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

